

Filière : Volailles			Solution existante	En cours de résolution	
Date : 28/07/2020			Problèmes rencontrés :		
<input checked="" type="checkbox"/> Réunion <input type="checkbox"/> tél <input type="checkbox"/> e-mail			Economique : E		
Participants : Olivier SALANDRE (Vétérinaire Représentant SNGTV) Claire CHAUVIN (Anses Ploufragan) - en Skype			Application de la Cascade : C		
Commentaires nouveaux / rajoutés post réunion			Autre problème : A		

Remarques générales : La carence en matière d'antipyrétiques, d'antalgiques et d'anesthésiques locaux est préjudiciable au respect du bien-être animal (BEA) en filière avicole.

Le Nouveau Règlement va modifier les temps d'attente forfaitaires applicables dans le cadre de la cascade dans un certain nombre de cas: une communication sur les modifications ayant un impact pratique important serait utile.

(pour mémoire : les AMM les plus anciennes conviennent à la profession dans la mesure où l'espèce cible mentionnée est « volailles ». La précision des espèces dans le RCP entraîne des difficultés d'utilisation dans le cadre de la cascade en raison du temps d'attente imposé.)

Pathologie	Solution EXISTANTE			AUCUNE solution thérapeutique identifiée	Impact (M/m/0/NSP)		PRIORITES définies en réunion Majeure: M mineure: m
	Alternatives identifiées	Problème rencontré (Economique:E / Cascade: C / Autre: A)	Type (E/C/A)		Economique	Sanitaire ou thérapeutique	
Lutte contre effets de passages viraux (bronchite infectieuse, SIGT..) Poules pondeuses	Oxytétracycline (aliment médicamenteux, ou eau de boisson) en l'absence de médicament anti-inflammatoire ou antipyrétique utilisables en pondeuses. Utilisation en baisse.	Besoin de pouvoir utiliser l'aspirine ou le paracétamol chez les poules pondeuses. Absence de LMR pour les œufs pour l'aspirine et de LMR œufs et viande pour le paracétamol . => Traitements utilisés et efficaces en élevages de poules reproductrices mais obligation de déclasser les œufs de tri de la consommation (humaine et animale). Substances inscrites au Tableau 1 => cascade possible avec TA viande=28j et œufs=7j), sauf acide acétyl salicylique (= "aspirine"), acétylsalicylate de sodium et salicylate de sodium à "Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine". - Aspirine (acide acétyl salicylique): aucune LMR requise pour toutes espèces sauf poissons mais interdit en pondeuses (cf ci-dessus) Salicylate de sodium : LMR Viande & abats définies pour Dindes (=> 96% DJA) et "Ne pas utiliser chez les animaux producteurs d'œufs destinés à la consommation humaine". Aucune LMR requise pour usage oral chez porcs et bovins (et "Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à consommation humaine). Voie topique : aucune LMR requise pour toutes espèces sauf poissons. - Paracétamol : depuis 1999, pas de LMR requise pour Porcins lors d'administration par voie orale (=> 42% DJA). Aucune étude de résidus n'a été fournie pour les bovins et la volaille. => Cascade possible pour poulets de chair (TA = 28j). Avec NVR : pas de cascade possible (pas de données chez espèce "non apparentées")	E, C et A	Pas d'anti inflammatoire-antipyrétique utilisable en pondeuses (sans déclassement des œufs sur 7j).	M	M (gestion douleur)	M
Histomonose Dinde + pintade + volaille label et pondeuses	Pas d'alternatives efficaces. Phytothérapie Hygiène de l'eau Association d'antibiotiques à visée digestive Apramycine hors AMM Travaux sur vaccin vivant (Pr Heiss –Autriche) : seule équipe européenne à travailler connue à ce jour pour travailler sur ce sujet. Pas d'infos disponibles sur l'avancement des travaux.	Efficacité très aléatoire des produits à base de plantes. Maladie difficile à maîtriser une fois installée. Prévalence 2 à 6 cas sur 400 lots par an - reste faible. Prévalence tellement faible qu'il est difficile de tester l'efficacité d'éventuels traitements. Voir impact microbiotes. La cascade n'est pas applicable avec paromomycine pour les veaux et les porcs car elle est contre-indiquée chez la dinde en raison du risque de développement de résistance.	A C	Aucun MV avec AMM pour ces espèces et indication. Aucune alternative efficace	M (majeure sur lots touchés, mais prévalence de 0,5 à 1%)	M	M (mais pas de solution à court terme)
Gestion de la douleur pour actes "de convenance": chaponnage, éjointage des pintades	IMPROVAC (immunocastration) Des travaux sur l'anesthésie des volailles à l'isoflurane sont en cours de publication.	Immunocastration pose d'autres questions : efficacité du produit, qualité de la viande dégradée, acceptabilité sociétale. Absence d'anesthésiques locaux (sprays ? gels ?). Pas d'anti-inflammatoire avec AMM volailles chair hormis aspirine (appétence du produit limitée et quelle compatibilité avec les autres produits ou les biocides ?)	A		M (mortalité 0,5 à 1%)	M	M (priorité transversale plusieurs filières)

Colibacillose Poules pondeuses	Colistine avec restriction Phytothérapie Autovaccins « chair » et « ponte » : plus de 90% des poules reproductrices sont actuellement vaccinées avec de très bons résultats. Autovaccins au stade poulettes pour prévenir la maladie dans le bâtiment de ponte. Auto-vaccin curatif (il n'y a pas besoin d'autorisation : le vétérinaire fait ce qu'il veut) Rq : Indication pour Enrofloxacin retirée suite avis du CVMP de fév 2018	Autovaccins : Elargissement de l'usage des autovaccins à la notion d'élevages en lien épidémiologique (souches de l'élevage de pondeuses utilisées en phase d'élevage dans la poussinière) prévu dans le NVR. Rq : Indication retirée pour l'enrofloxacin suite avis du CVMP de fév 2018 => usage raisonné	A		M	M	m
	POULVAC E Coli ? actuellement "contre indications" en période de ponte (cf ci-contre)	POULVAC E Coli : Besoin de données permettant l'extension d'utilisation du vaccin à la période de ponte : actuellement "Contre indication" en § 4.7 du RCP (pas en 4.3).	E				
Coccidiose poulet chair standard	Vaccination possible à 1 jour au couvoir avec des vaccins vivants. Trois vaccins sont disponibles, pour Gallus seulement, et pour les productions courtes (chair). Dans les traitements autres que les amproliums, des sulfamides ont des indications pour les coccidioses, mais sont peu utilisés. Alternatives utilisées sur le terrain : produits complexes composés d'extraits végétaux ou d'huiles essentielles pour la plupart mais sans revendication officielle ni études rigoureuses d'efficacité.	Problématique pour le moment économique : coût du vaccin (achat/pose) + adaptation de la formule alimentaire. Les 3 vaccins disponibles, pour Gallus seulement et pour les productions courtes (chair), sont plus chers que les additifs coccidiostatiques et une légère baisse de performances semble intervenir autour de 14 jours lors de l'utilisation de ces vaccins. Amproliums disponibles peu efficaces. Des sulfamides ont des indications pour les coccidioses, mais sont peu utilisés. Toltrazuril avec TA de 18 jours en poulets pour clinique à 25-28 jours. Autres molécules ont des TA trop importants pour l'âge de survenue des coccidioses cliniques (toltrazuril 18j pour clinique à 25-28j). Autres alternatives (produits complexes composés d'extraits végétaux ou d'huiles essentielles pour la plupart) sans revendication officielle et plutôt des indications du genre "contribue à la gestion du risque lié aux coccidies". Produits utilisés dans l'eau de boisson, donc assimilables à des traitements. Pas d'études rigoureuses d'efficacité pour ces produits complexes.	E/A		M	M	m
Téniasis (cestodes) poules pondeuses au sol poules reproductrices	Préconisations officielles sans AMM (pour le fenbendazole ou le flubendazole), à des doses dont l'efficacité et la sécurité n'ont pas été validées.	Absence de LMR œuf pour le praziquantel. Praziquantel inclut au Tableau 1 avec aucune LMR requise pour ovins (résidus totaux < 30% DJA) et cheval. Cascade possible pour reproducteurs (TA viande = 28j) Pas de données pour oeufs ni volailles => avec NVR, pas de cascade possible pour volailles	C	Aucun ténicide véritable n'existe sur le marché (pas de niclosamide en l'absence de LMR) pour les volailles dont les produits sont destinés à la consommation.	M (souvent sous-estimé)	m	m
		Vermifuges sans AMM pour cette espèce et cette indication et sans preuve d'efficacité	A				
Aspergillose Dinde	Phytothérapie Traitement de l'ambiance, étude faite par laboratoire Jansen.	Imaveral® (pour le traitement cutané de la teigne chez les Bovins) utilisé en pulvérisation avec TA de 28 jours.	C		m	m	m
		Actuellement LMR enilconazole (IMAVERAL) uniquement pour un usage topique alors que le produit est utilisé contre l'aspergillose en pulvérisation en présence des animaux.	E				
Candidose Dindes	Parconazole (passage TA à 1j avec NVR)	Il existe des prémélanges à base de parconazole autorisés chez la pintade avec un TA de zéro jour. Utilisation chez la dinde avec un TA de 28 jours. Avec le nouveau règlement européen le TA passerait de 28j à 1j.	C		m	m	0
Adénovirus (repros), Réovirus (selon souches), pancréatite virale pintade : besoins d'autovaccins viraux "à façon"	Autovaccins existants (mais capacités encore limitées en France - en cours développement).	Capacités de production encore limitées en France (en cours de développement).	A		m	m	m
Entérites à flagellés (trichomonose...) Dinde, Gibier, Volailles label	Régime alimentaire Hygiène de l'eau Phytothérapie Association d'antibiotiques à visée digestive Alimentation	Efficacité très aléatoire des produits à base de plantes. Maladie difficile à maîtriser une fois installée. Caractère saisonnier lié à l'alimentation Tylosine en traitement symptomatique	A		m	m	m
Riemerellose Canards	Auto-vaccins Phytothérapie	Il existe des traitements antibiotiques efficaces ne pouvant être utilisés à cause du TA de 28j en application de la cascade. Problème de l'absence de LMR pour des espèces secondaires. Amoxicillines non concentrées possibles avec TA 1 à 3j	C		m	m	0
Paramyxovirose Pigeon de chair	IMOPEST (BI) - poules & pigeons : 1 flacon de 500 doses NOBILIS PARAMYXO P201 (Intervet) - pigeons : 1 flacon de 20 mL (=80 doses) COLOMBOVAC PMV (Zoétis) - pigeons : 1 flacon de 10 doses, 50 doses - en rupture ?	Conditionnement du vaccin problématique, une extension d'AMM est-elle envisagée ? Rq : obligation de vacciner les pigeons de chair/ obligation de déclarer les pigeons infectés.	A		0	0	0